## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II - Belgique

SikaPower®-415P1



# SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identifiant du produit

Nom du produit : SikaPower®-415P1

**Description du produit** : Agents d'étanchéité et adhésifs.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/Distributeur : S.A. SIKA N.V.

Rue Pierre Dupontstraat 167 1140 Bruxelles - Brussel Belgique - België

 N° de téléphone
 : 02/726.16.85

 N° de fax
 : 02/726.28.09

Adresse email de la personne responsable pour cette FDS

: EHS@be.sika.com

Numéro d'appel d'urgence : Centre antipoison/antigifcentrum: 070/245.245

1.4 Numéro d'appel d'urgence

**Fournisseur** 

Numéro de téléphone : Centre antipoison/antigifcentrum: 070/245.245

## SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Définition du produit** : Mélange

Classification selon la directive 1999/45/CE [DPD]

Le produit est classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

Classification : Xi; R36/38

R43 R52/53

Dangers pour la santé

humaine

l'environnement

Irritant pour les yeux et la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la

neall

Dangers pour : Nocif p

: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long

terme pour l'environnement aquatique.

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R et mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

2.2 Éléments d'étiquetage

Symbole(s) de danger



Indication de danger : Irritant

**Date d'édition** : **13.03.2012**. **N° de FDS**. : 116141-1 **1/12** 

SikaPower®-415P1 13.03.2012 2/12

## **SECTION 2: Identification des dangers**

Phrases de risque : R36/38-

: R36/38- Irritant pour les yeux et la peau.

R43- Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R52/53- Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à

long terme pour l'environnement aquatique.

Conseils de prudence : S24- Éviter le contact avec la peau.

S37- Porter des gants appropriés.

Ingrédients dangereux : Produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine et résines époxydiques (poids

moléculaire moyen <= 700)

oxyrane, dérivés mono[(alcoolates en C10-16)méthyl]

Isophorondiamin-Isobutyraldimin

Éléments d'étiquetage supplémentaires

: Contient des isocyanates. Contient des composés époxydiques. Voir les informations

fournies par le fabricant.

2.3 Autres dangers

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une

classification

: Non disponible.

## **SECTION 3: Composition/informations sur les composants**

Substance/préparation : Mélange

Famille chimique/ Caractéristiques : PUR chargé/polymère époxydique

		<u>Classification</u>		Туре
Nom du produit/composant Identifiants	%	67/548/CEE	Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	
Produit de réaction: bisphénol-A- épichlorhydrine et résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	>= 5 - < 25	Xi; R36/38	Skin Irrit. 2, H315	[1]
RRN: 01-2119456619-26 CE: 500-033-5 CAS: 25068-38-6 Index: 603-074-00-8		R43 N; R51/53	Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411	
oxyde de calcium RRN: 01-2119475325-36 CE: 215-138-9 CAS: 1305-78-8	>= 1 - < 5	Xi; R41, R37/38	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H335i	[1]
oxyrane, dérivés mono[(alcoolates en C10- 16)méthyl]	>= 1 - < 2.5	Xi; R36/38	Skin Irrit. 2, H315	[1]
CÉ: 268-358-2 CAS: 68081-84-5		R43 N; R51/53	Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411	
lsophorondiamin-Isobutyraldimin CE: 259-393-4 CAS: 54914-37-3	>= 1 - < 2.5	C; R34 R43 R52/53	Skin Corr. 1B, H314 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 3, H412	[1]
isocyanate de 3-isocyanatométhyl-3,5,5- triméthylcyclohexyle	<0.5	T; R23	Acute Tox. 3, H331	[1]
RRN: 01-2119490408-31 CE: 223-861-6 CAS: 4098-71-9 Index: 615-008-00-5		Xi; R36/37/38 R42/43 N; R51/53	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Resp. Sens. 1, H334 Skin Sens. 1, H317 STOT SE 3, H335 Aquatic Chronic 2, H411	
		Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci- dessus	Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.	

Date d'édition : 13.03.2012. N° de FDS. : 116141-1 2/12

SikaPower®-415P1 13.03.2012 3/12

## **SECTION 3: Composition/informations sur les composants**

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni PTB ou tPtB, ni soumises à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

#### Type

- [1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement
- [2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail
- [3] La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
- [4] La substance remplit les critères des vPvB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

#### **SECTION 4: Premiers secours**

#### 4.1 Description des premiers secours

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les

paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins.

Consulter un médecin.

**Inhalation** : Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur

la santé.

Contact avec la peau : Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures

contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins.

Consulter un médecin si des symptômes se développent.

ingestion : Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Assurez-

vous d'une bonne circulation d'air. Obtenir des soins médicaux dès que possible.

**Protection des sauveteurs** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de

formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les vêtements

contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

#### 4.2 Effets et symptômes les plus importants, aigus ou différés

#### Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Irritant pour les yeux.

**Inhalation** : L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé.

Les effets graves d'une exposition peuvent être différés.

**Contact avec la peau** : Irritant pour la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

**Ingestion** : Irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac.

#### Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation larmoiement rougeur

**Inhalation** : Aucune donnée spécifique.

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation rougeur

**Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

#### 4.3 Indication quant à la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Note au médecin traitant : En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes

peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous

surveillance médicale pendant 48 heures.

**Traitements spécifiques**: Pas de traitement particulier.

Date d'édition : 13.03.2012. N° de FDS. : 116141-1 3/12

SikaPower®-415P1 13.03.2012 4/12

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

: Utiliser de la poudre chimique sèche, du CO<sub>2</sub>, de l'eau pulvérisée ou de la mousse.

Moyens d'extinction inappropriés

: Aucun connu.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

ou au mélange

Dangers dus à la substance : L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur.

Risque lié aux produits de décomposition thermique

: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances

suivantes:

dioxyde de carbone monoxyde de carbone oxydes d'azote oxydes de soufre composés halogénés oxyde/oxydes de métal

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Mesures spéciales de protection pour les pompiers

: En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ce produit est nocif pour les organismes aquatiques. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie

: Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

le personnel d'intervention

Pour le personnel autre que : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéguat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

Pour les agents d'intervention

: Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

: Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petit déversement accidentel

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Absorber avec une matière inerte et placer dans un récipient approprié pour l'élimination des déchets.

: 13.03.2012. N° de FDS. : 116141-1 Date d'édition 4/12 SikaPower®-415P1 13.03.2012 5/12

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## Grand déversement accidentel

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13).

## 6.4 Référence à d'autres sections

: Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.

Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle

Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

## **SECTION 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Mesures de protection

: Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger.

## Conseils sur l'hygiène professionnelle en général

: Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d' éventuelles incompatibilités

: Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la section 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

#### 7.3 Utilisations finales spécifiques

Recommandations
Solutions spécifiques au secteur industriel

: Non disponible.: Non disponible.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

#### **Limites d'exposition professionnelle**

Nom du produit/composant	Valeurs limites d'exposition
oxyde de calcium	Lijst Grenswaarden / Valeurs Limites (Belgique, 6/2009). Valeur limite: 2 mg/m³ 8 heure(s).
isocyanate de 3-isocyanatométhyl-3,5,5- triméthylcyclohexyle	Lijst Grenswaarden / Valeurs Limites (Belgique, 6/2009). Absorbé par la peau. Valeur limite: 0.046 mg/m³ 8 heure(s). Valeur limite: 0.005 ppm 8 heure(s).

**Date d'édition** : **13.03.2012**. **N° de FDS**. : 116141-1 **5/12** 

SikaPower®-415P1 13.03.2012 6/12

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

recommandées

Procédures de surveillance : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il importe de vous reporter à la norme européenne EN 689 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques et aux documents de politique générale nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

#### Doses dérivées avec effet

Aucune DEL disponible.

#### Concentrations prédites avec effet

Aucune PEC disponible.

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles d'ingénierie appropriés

: Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air. Si ce produit contient des composants pour lesquels des contraintes liées à l'exposition existent, utiliser des enceintes de protection, une ventilation locale par aspiration, ou d'autres moyens de contrôle automatiques intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien inférieur aux limites recommandées ou légales.

#### Mesures de protection individuelles

Mesures d'hygiène

: Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Protection oculaire/faciale

Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières.

#### Protection de la peau

Protection des mains

: Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. Numéro de référence EN 374. Pour une utilisation de courte durée ou pour la protection des projections: Gants en caoutchouc butyle/nitrile. (0,4 mm), Temps avant transpercement <30 min. Les gants souillés devront être retirés. Pour une exposition permanente: Viton gloves (0.4 mm), Temps avant transpercement >30 min.

**Protection corporelle** 

: L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit. Recommandé: Protéger la peau en appliquant une pommade.

Autre protection cutanée

: Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

**Protection respiratoire** 

: Aucune mesure spéciale n'est requise.

l'environnement

Contrôle de l'exposition de : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

: 13.03.2012. N° de FDS. : 116141-1 Date d'édition 6/12

SikaPower®-415P1 13.03.2012 7/12

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Aspect** 

État physique : Pâte. Couleur : Noir.

Odeur Caractéristique. Seuil d'odeur : Non disponible. pН Non disponible.

Point de fusion/point de

congélation

Non disponible.

Point d'ébullition initial et

intervalle d'ébullition

: Non disponible.

Point d'éclair : Vase clos: >200°C Vitesse d'évaporation : Non disponible. Inflammabilité (solide, gaz) : Non disponible. Durée de combustion : Non applicable. Vitesse de combustion Non applicable.

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosion

: Non applicable.

Pression de vapeur : Non applicable. Densité de vapeur : Non disponible.

: ~1.5 g/cm<sup>3</sup> [20°C (68°F)] Masse volumique

Densité relative : Non disponible. Solubilité(s) Non disponible. Coefficient de partage n-: Non disponible.

octanol/eau

Température d'auto-: Non applicable.

inflammation

Température de décomposition : Non disponible.

Viscosité Dynamique: 350000 mPa·s

Propriétés d'explosivité Non disponible. Propriétés comburantes : Non disponible.

#### 9.2 Autres informations

Aucune information additionnelle.

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce 10.1 Réactivité

produit ou ses composants.

10.2 Stabilité chimique : Le produit est stable.

10.3 Possibilité de réactions

dangereuses

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction

dangereuse ne se produit.

10.4 Conditions à éviter : Aucune donnée spécifique.

10.5 Matières incompatibles : Aucune donnée spécifique.

10.6 Produits de

décomposition dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de

décomposition dangereux ne devrait apparaître.

: 13.03.2012. Date d'édition N° de FDS. : 116141-1 7/12

SikaPower®-415P1 13.03.2012 8/12

## **SECTION 11: Informations toxicologiques**

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine et résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	DL50 Cutané	Lapin	>20000 mg/kg	-
isocyanate de 3- isocyanatométhyl-3,5,5- triméthylcyclohexyle	DL50 Orale DL50 Orale	Rat Rat	>5000 mg/kg 4825 mg/kg	-

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Irritation/Corrosion

Conclusion/Résumé : Non disponible.

**Sensibilisation** 

Conclusion/Résumé : Non disponible.

<u>Mutagénicité</u>

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Cancérogénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé : Non disponible.

<u>Tératogénicité</u>

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Informations sur les voies d'exposition probables

: Non disponible.

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Irritant pour les yeux.

**Inhalation**: Peut provoquer des irritations.

Contact avec la peau : Irritant pour la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

**Ingestion**: Irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac.

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation larmoiement rougeur

**Inhalation** : Aucune donnée spécifique.

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation rougeur

**Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

#### Effets retardés, effets immédiats et effets chroniques d'une exposition à court ou long terme

Exposition de courte durée

**Effets potentiels** : Non disponible.

immédiats

Effets potentiels différés : Non disponible.

Exposition prolongée

**Effets potentiels** : Non disponible.

immédiats

**Date d'édition** : **13.03.2012**. **N° de FDS**. : 116141-1 **8/12** 

SikaPower®-415P1 13.03.2012 9/12

## **SECTION 11: Informations toxicologiques**

Effets potentiels différés : Non disponible.

Effets chroniques potentiels pour la santé

Non disponible.

développement

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Généralités : Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher

lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.

Cancérogénicité: Aucun effet important ou danger critique connu.Mutagénicité: Aucun effet important ou danger critique connu.Tératogénicité: Aucun effet important ou danger critique connu.Effets sur le: Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur la fertilité : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Autres informations** : Non disponible.

## **SECTION 12: Informations écologiques**

#### 12.1 Toxicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Non disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition

sol/eau (Koc)

: Non disponible.

Mobilité : Non disponible.

#### 12.5 Résultats de l'évaluation PTB et vPvB

PBT : Non applicable. vPvB : Non applicable.

**12.6 Autres effets néfastes** : Aucun effet important ou danger critique connu.

#### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### **Produit**

Méthodes d'élimination des déchets

: Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Ne pas éliminer de quantités significatives de déchets résiduels du produit par les égouts. Les traiter dans une usine de traitement des eaux usées appropriée. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales.

#### Catalogue Européen des Déchets

Code de déchets	Désignation du déchet	
08 04 09*	déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses	

Date d'édition : 13.03.2012. N° de FDS. : 116141-1 9/12

SikaPower®-415P1 13.03.2012 10/12

#### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

**Emballage** 

: Les emballages nettoyés peuvent être recyclés. Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Catalogue Européen des Déchets (Emballage)

: emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de

tels résidus

## **SECTION 14: Informations relatives au transport**

	ADR/RID - ADN/ADNR	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	Non réglementé.	Not regulated.	Not regulated.
14.2 Désignation officielle de transport ONU			
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-
14.4 Groupe d'emballage	-	-	-
14.5 Dangers pour l'environnement	No	No	No
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non disponible.	Non disponible.	Non disponible.
Autres informations	-	-	-

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC : Non disponible.

## **SECTION 15: Informations réglementaires**

15.1 Réglementations/législation d'hygiène, sécurité et environnement spécifique à la substance ou au mélange Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

#### Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII - Restrictions : Non applicable.

applicables à la

fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances

et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

**Teneur en COV (EU)** : COV (p/p) : 0%

Autres Réglementations UE

**Date d'édition** : **13.03.2012**. **N° de FDS**. : 116141-1 **10/12** 

SikaPower®-415P1 13.03.2012 11/12

## **SECTION 15: Informations réglementaires**

**REACH Information:** 

- : Toutes les substances contenues dans les produits Sika sont :
  - pré-enregistrées ou enregistrées par nos fournisseurs en amont, et/ou
  - pré-enregistrées ou enregistrées par Sika, et/ou
  - exclues du règlement, et/ouexemptées d'enregistrement.

**Inventaire d'Europe** : Non disponible.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

: Ce produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque

chimique

### **SECTION 16: Autres informations**

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Abréviations et acronymes

: ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à

l'emballage des substances et des mélanges

DNEL = Dose dérivée sans effet

mention EUH = mention de danger spécifique CLP

CPSE = concentration prédite sans effet RRN = Numéro d'enregistrement REACH

Texte intégral des mentions H abrégées : H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H331 Toxique par inhalation.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés

respiratoires par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires. H335i Peut irriter les voies respiratoires.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à

long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

terme.

Texte intégral des classifications [CLP/SGH]

: Acute Tox. 3, H331 TOXICITÉ AIGUË: INHALATION - Catégorie 3

Aquatic Chronic 2, H411 DANGER CHRONIQUE POUR LE MILIEU AQUATIQUE -

Catégorie 2

Aquatic Chronic 3, H412 DANGER CHRONIQUE POUR LE MILIEU AQUATIQUE -

Catégorie 3

Eye Dam. 1, H318 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE

- Catégorie 1

Eye Irrit. 2, H319 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE

- Catégorie 2

Resp. Sens. 1, H334 SENSIBILISATION RESPIRATOIRE - Catégorie 1 CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE -

Catégorie 1B

Skin Irrit. 2, H315 CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE -

Catégorie 2

Skin Sens. 1, H317 SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1

STOT SE 3, H335 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES

CIBLES - EXPOSITION UNIQUE [Irritation des voies

respiratoires] - Catégorie 3

STOT SE 3, H335i TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES

CIBLES - EXPOSITION UNIQUE: INHALATION [Irritation

des voies respiratoires] - Catégorie 3

**Date d'édition** : **13.03.2012**. **N° de FDS**. : 116141-1 **11/12** 

SikaPower®-415P1 13.03.2012 12/12

#### **SECTION 16: Autres informations**

Texte intégral des phrases R : R23- Toxique par inhalation.

abrégées

R34- Provoque des brûlures.

R41- Risque de lésions oculaires graves. R36/38- Irritant pour les yeux et la peau.

R37/38- Irritant pour les voies respiratoires et la peau.

R36/37/38- Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau. R43- Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R42/43- Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau. R51/53- Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes

à long terme pour l'environnement aquatique.

R52/53- Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à

long terme pour l'environnement aquatique.

Texte intégral des classifications [DSD/DPD] : T - Toxique C - Corrosif Xi - Irritant

N - Dangereux pour l'environnement

**Historique** 

**Date d'impression** : 13.03.2012. 13.03.2012. Date d'édition Date de la précédente : 27.09.2011.

édition

#### Avis au lecteur

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité correspondent à notre niveau de connaissance à la date de publication. Toutes garanties sont exclues. Nos Conditions Générales de Vente en vigueur s'appliqueront. Veuillez consulter la Fiche de Données Techniques avant toute utilisation.

Date d'édition : 13.03.2012. N° de FDS. : 116141-1 12/12